



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50321

Texte de la question

M. Arthur Paecht appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions d'examen des recours par la commission centrale d'aide sociale. L'état d'encombrement des rôles serait tel que les dossiers ne pourraient être instruits dans des délais raisonnables. Il souhaiterait donc savoir si cette situation est connue du ministre responsable et si des mesures sont prévues pour y remédier afin de limiter l'ampleur des préjudices subis par les justiciables, dans un domaine où ce type de défaillance apparaît particulièrement inacceptable compte tenu de la nature des litiges.

Données clés

Auteur : [M. Paecht Arthur](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50321

Rubrique : Aide sociale

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1757